

MASTERPLAN - JOUR 2 (15.05.2023)

GROUPE 3 - L'ACCOMPAGNEMENT / LA STABILISATION LORSQUE LA PERSONNE EN A BESOIN

1. **Thématique** : 1. Accès au logement, hébergement, 2. droit sociaux/revenus, 3. violence conjugale.
2. **Préambule** : Les différentes thématiques ont été abordées en 2 sous-groupes, chaque sous-groupe a fait un état des lieux des points suivants :
 - Forces/Bonnes pratiques → relevé de ce qui fonctionne
 - Freins/Risques/Difficultés → relevé de ce qui ne fonctionne pas

3. Groupe A

3.1 Forces / Ce qui fonctionne

- Diversité des services et des types de service.
- Travailler dans la complémentarité des services
- Fonctionne exclusivement sur les conventions // AIS - SISP (ZONE GRISE : A améliorer, à systématiser. Certaines AIS le font mais il faut que ce soit structurel). Quels leviers mettre en place pour soutenir les AIS dans leur décision de faire des conventions ?
- Question des dispositifs : Individuel ou collectif
- o Le logement seul pas toujours adapté à tout le monde : mais pas beaucoup de solutions collectives sur le long terme qui soit mise en place : Repenser le fait d'être en collectivité.
- o Dans les moments de crise (violences conjugales) parfois la structure d'hébergement collective peut-être sécurisant, bienveillant, Maison individuelle pas toujours la réponse dont la personne a besoin.
- o Différents types de collectivité et autonomie (Il faudrait avoir le choix selon les besoins de gens)
 - Occupations temporaires
 - Créativité du secteur : ISSUE, occupations temporaires/négociées, Hôtels sociaux
 - Projets pour personnes âgés mais trop jeune pour aller en maison de repos : exemple à Andromède CPAS 1200 (Il en faudrait plus).
 - Ouverture au niveau de la Région de Bruxelles sur les occupations temporaires migrants
 - Partenariats

3.2 Freins / Ce qui fonctionne moins

- Complémentarité territoriale / Niveau de pouvoir différents
- Plus de sorties envisageables dans le secteur privé : quasi impossible en l'absence de quotas ou protocoles généraux
- Obligation des SISF : Quotas pour les personnes sans-abris : AIS c'est plus difficile, il y a un propriétaire dont ils sont dépendants. -> Massification va nécessiter plus de moyens sur l'accompagnement
- Trop de difficultés à mettre en place des projets alternatifs, manque de soutien, de moyens et de reconnaissance de ces projets parfois incompris par le politique
- Diversité des services oui mais besoin de beaucoup plus de quantité.
- Pénurie des travailleurs sociaux / Difficulté du recrutement : Conditions de travail
 - o Pair-aidant : Supplémentaire mais pas comme un travailleur. Avoir des moyens supplémentaires la première année pour engager.
 - o Engagement de travailleurs qui ne sortent pas d'étude d'éducateur / AS : Ça demande de les former -> Question de la reconnaissance du travail social.
- Manque services / manque de moyens (inadéquation entre la charge de travail et les moyens qui sont attribués)
- Médiation interculturelle : Travail particulier qui mériterait des personnes qui connaissent les différentes cultures (un peu au même niveau que la pair-aidance)

Importance du logement pour tous selon les modalités que chacun souhaite.

Il faut des lieux d'échanges entre les différents secteurs pour comprendre.

Transversalité avec le secteur migrant.

4. Groupe B

4.1 Bonnes pratiques/Ce qui fonctionne

- Mise en réseau / échange d'information entre tous les acteurs de terrain (incluant commune, CPAS, associations, etc)
- Secteur sans chez soirisme :
 - Portail avec présentation de quelle association a quelle mission → mise en réseau
 - Langue : plus de langues parlées dans le secteur. → Métier de médiateur.trice interculturel.le.
 - Plus de fluidité dans les parcours des personnes au sein du secteur
 - Renforcer les services d'accompagnement en logement (spécialisé ou généraliste)
- CPAS
 - Harmonisation des pratiques des CPAS

- Clarifier la question de la territorialité / ou supprimer le principe de territorialité pour les personnes sans abri
- CPAS avec AS mobile (cfr expérience du CPAS de Saint-Gilles)
- Liste centralisée d'inscription en logement social
 - ➔ Quid d'une inscription centralisée au sein des CPAS , voire une gestion plus centralisée
- AS spécialisée dans les situations des personnes sans abri ➔ permet d'ouvrir automatiquement tous les droits auxquels les personnes ont droit, posture proactive (ex. CPAS de Forest)
- Projets d'occupation précaire comme outil pour résoudre certaine situation avec une méthodologie particulière pour des publics particuliers ; à des fins particulières / à condition de pouvoir s'y domicilier

Ex projet ISSUE qui rassemble différents partenaires avec différents objectifs (logement temporaire + coaching vers logement durable ; régularisation de la situation par exemple pour des personnes sans-papiers ; time-out pour des personnes plus fragilisées qui ont des soucis dans leur logement durable (type housing first).
- Logement privé : Bail glissant :
 - APL à Liège qui pratique le bail glissant (à condition d'avoir
 - Expérience du SMES avec des acteurs publics ➔ ne coûte pas très cher
 - Bail glissant où le CPAS prend les risques
- Logement accompagné
- Automatiser le droit à l'adresse de référence, et pourquoi pas la protection internationale pour d'autres publics que les Ukrainiens
- Nouvelles solutions de logement : coopérative immo sociale

4.2 Risque/ Ce qui fonctionne moins

- Manque de communication au sein du secteur ➔ plusieurs associations qui accompagnent la personne en parallèle / double travail
- CPAS
 - Manque de moyens humains au sein des CPAS
 - Procédures trop complexes, p.ex. problème de territorialité au sein des CPAS, adresse de référence avec condition d'être radié
 - En cas de changement de CPAS, théoriquement le premier CPAS contacté doit prendre en charge la situation.
 - Accès aux droits pour les migrants intra-européens ➔ pas droit au RIS
- Difficultés de la langue : +/- 10% de polonais dans le secteur du sans-chez-soirisme et très peu de travailleurs
- Occupation précaire : Difficile de rassurer les propriétaires pour les inciter à accepter que les personnes se domicilient
- Manque de structures d'accompagnement en Wallonie, pour des personnes qui souhaiteraient aller s'y installer.

5. Synthèse accès au logement

- a) Occupation précaire/temporaire vers du logement durable si c'est le choix de la personne, outil → un cadre pour des situations spécifiques et possibilité de s'y domicilier, étape → sensibiliser les propriétaires et les rassurer, ex : Une convention type.
- b) Bail glissant, ex : SMES, APL Liège, CPAS BX pour public ukrainien
- c) Mise en réseau, échanges d'information
- d) Un logement accompagné, ≠ formules d'accompagnement → Housing First et Guidance à domicile
- e) Parcours logement → logement de transit et insertion → quelles sorties possibles ?
- f) Développer de nouvelles solutions de logement, ex : Coopérative immobilière sociale, logements modulaires

6. Synthèse accès aux droits

- a) Au sein du secteur : sans-abri, sans-chez soi, exclusion du logement
 - Fluidité des parcours → portail Bruss'Help
 - Problématique de la langue → médiation interculturelle
 - Renforcer service accompagnement au logement
- b) Concernant les CPAS
 - Harmonisation des pratiques : liste d'inscription centralisée, porte d'accueil unique, S'inspirer des pratiques déployées pour les personnes venant d'Ukraine.
 - Des Assistants Sociaux mobiles (ex : St Gilles), spécialisés (ex : Forest) → pour le public sans – abri
- c) Mise en réseau
Echanges d'information
- d) Equipe Herscham → à développer